

FICHE NAVETTE - Rentrée 2022

NOM et prénom de l'élève :

Né(e) le :

Classe fréquentée :

Ecole primaire fréquentée :

Circonscription I.E.N. :

Adresse actuelle de l'élève :

RESPONSABLES

Représentant légal Personne en charge de l'élève Représentant légal Personne en charge de l'élève
 * Mère * Père * Tuteur * Autre (préciser) * Mère * Père * Tuteur * Autre (préciser)

.....
NOM Prénom :

.....
NOM Prénom :

Téléphone (obligatoire) :

Téléphone (obligatoire) :

<input type="checkbox"/> * Scolarisation cycle 1 à 3 pour un élève sans dispositif particulier <input type="checkbox"/> * Elève Intellectuellement Précoce (EIP)	<input type="checkbox"/> * Scolarisation pour un élève disposant d'un PPS (EGPA – Maintien GS Maternelle) orientation prononcée par la CDAPH	<input type="checkbox"/> * Scolarisation fin de cycle 3 - classe de 6^{ème}
NOTIFICATION DE POURSUITE DE SCOLARITE		A
PROPOSITION DU CONSEIL DES MAÎTRES – RENTREE 2022		
<input type="checkbox"/> * passage en classe de : _____ <input type="checkbox"/> * réduction de cycle <input type="checkbox"/> * allongement de cycle <input type="checkbox"/> * maintien à l'école primaire (uniquement pour les CM2)	A.....le 16/05 /2022 La directrice, le directeur d'école (signature)	
REPONSE DU (DES) REPRESENTANT(S) LEGAL (AUX) DE L'ELEVE		B
<input type="checkbox"/> * J'accepte la proposition du conseil des maîtres <input type="checkbox"/> * Je refuse la proposition du conseil des maîtres Vous pouvez préciser votre réponse ci-après si vous le souhaitez : Vu et pris connaissance, le/05/2022 (signature des représentants légaux)		
<p>Important : Vous devez faire connaître votre réponse dans un délai de 15 jours, soit avant le 30 mai 2022 Passé ce délai, l'absence de réponse équivaut à acceptation de la proposition. * cocher la case utile</p>		

NOTIFICATION DE POURSUITE DE SCOLARITE

C

DECISION DU CONSEIL DES MAITRES – RENTREE 2022

* est admis(e) à poursuivre sa scolarité en classe de :

* n'est pas admis(e) à poursuivre sa scolarité en classe de : _____

Motif :

A le 07/06 /2022

La directrice, le directeur d'école,
(signature)

REPONSE DU (DES) REPRESENTANTS(S) LEGAL (AUX) DE L'ELEVE

D

* J'accepte la décision du conseil des maîtres.

* Je refuse la décision du conseil des maîtres et souhaite déposer un recours auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale pour examen par la commission départementale d'appel (lettre à joindre)

* Je demande à être entendu par la commission d'appel qui se réunira le 2022.

Important : En cas de recours, vous devez retourner la présente fiche à la directrice ou au directeur d'école dans un délai de 15 jours, soit avant le mardi 21 juin 2022 ;

Passé ce délai, l'absence de réponse sera considérée comme acceptation de la décision.

A..... le/06./2022
Signature du(des) représentant(s) légal (aux)

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL pour la poursuite de scolarité à la rentrée 2022

* Passage en classe de _____

* Maintien en classe de _____

Motif :

A Tulle, le 29 juin 2022

Le président de la commission départementale d'appel,
Directeur des services de l'éducation nationale